

République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Secrétariat Général à l'Agriculture
Service National de Semences
« SENASEM »
COORDINATION NATIONALE



INFORMATIONS SUR SENASEM

AVRIL 2020

Table des matières

I.	HISTORIQUE	3
II.	MISSION DU SENASEM.....	3
III.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNEMENT DU SENASEM.....	4
IV.	COLLABORATION ENTRE LE SENASEM ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)	6
V.	OUTILS DE GESTION DU SOUS-SECTEUR SEMENCES	6
5.1.	Catalogue National Variétal.....	6
5.2.	Règlements techniques de la production, du contrôle et de la certification des semences ..	7
5.3.	Manuel des Procédures Administratives et techniques des Prestations des services du SENASEM	7
5.4.	Manuel de traçabilité des lots des semences.....	8
5.5.	Manuel de production et certification des semences.....	8
VI.	POLITIQUE SEMENCIERE NATIONALE	8
VII.	PRODUCTION SEMENCIERE	9
7.1.	Haut-Katanga	9
7.2.	Kasaï Central	10
7.3.	Kasaï Oriental.....	11
7.4.	Mongala	12
7.5.	Nord-Ubangi	12
7.6.	Sud-Kivu	12
7.7.	Sud-Ubangi.....	13
7.8.	Tanganyika	14
VIII.	PERSPECTIVES DU SENASEM.....	14

I. HISTORIQUE

Le Service National de Semences, « SENASEM » en sigle, est le Service spécialisé du Ministère de l’Agriculture en charge du contrôle et de la certification des semences introduites et/ou produites sur toute l’étendue de la République Démocratique du Congo. Créé par l’arrêté ministériel n°003 du 03 janvier 1990, il a succédé au Bureau National de Semences « BUNASEM » mis en place dans le cadre du premier Plan National Semencier « PNS » le 12 mai 1984 par arrêté départemental n° 0003/BCE/AGRIDRAL/84 de Monsieur le Ministre de l’Agriculture et du Développement Rural.

II. MISSION DU SENASEM

Depuis l’option prise par l’Etat de se désengager des activités de production, de distribution et de commercialisation des semences en 1990, la mission du SENASEM a été révisée et recadrée comme suit :

- Homologation et inscription au catalogue national variétal, de concert avec la commission technique d’admission au catalogue « CTAC », de nouvelles variétés mises en place et/ou découvertes par la recherche ;
- Suivi et actualisation du catalogue national des espèces et variétés homologuées et cultivées;
- Actualisation des normes de contrôle et certification de la production semencière ;
- Participation à la mise en place du système semencier harmonisé au niveau de la sous-région (COMESA et SADC) ;
- Contrôle de la qualité et certification des semences produites et/ou importées sur toute l’étendue du territoire national ;
- Renforcement des capacités, encadrement technique et/ou remise à niveau des agri-multiplicateurs agréés à travers des ateliers de formation ;
- Animation et coordination, de concert avec le Conseil National et les Conseils Provinciaux des semences, des activités semencières à travers tout le territoire national.

A la suite de ce recadrage, l’option portant sur la privatisation progressive des fermes semencières étatiques au profit du secteur privé avait été prise.

III. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNEMENT DU SENASEM

A ce jour le Service National de Semences « SENASEM » est organisé de la manière suivante :

a. Coordination Nationale installée à Kinshasa

Elle est dirigée par un Coordonnateur National. Elle est située dans la Commune de la Gombe au croisement des avenues Batetela et Boulevard du 30 juin au sein de l'immeuble du Ministère de l'Agriculture.

b. Coordinations provinciales installées dans toutes les provinces du pays

Chaque coordination provinciale du SENASEM est dirigée par un Coordonnateur provincial

Les Coordinations provinciales du SENASEM sont réparties sur les 26 provinces de la République. Cependant, elles ne fonctionnent pas toutes de la même manière.

Ainsi, les coordinations provinciales bénéficiant (ou ayant bénéficié) d'un appui des Partenaires Techniques et Financiers sont mieux outillées que celles ne l'étant pas ou ne l'ayant pas été.

Tableau 1 : Agents, cadres du SENASEM et opérateurs semenciers

N°	Province	Ville	Coordination	Nombre des agents et cadres du SENASEM										Nombre des opérateurs semenciers	
				Msc	A0	A1	A2	A3	L2	G3	TDR	D6 et Autres	TOTAL	Agri-multiplicateurs	Pépiniéristes
1	KINSHASA	Kinshasa	Coordination nationale	4	78	11	5	-	29	36	-	67	230	-	-
2	KWILU	Kikwit	Coordination provinciale	-	18	14	5	-	-	6	-	6	49	411	-
3	KWANGO	Kenge	Coordination provinciale	-	3	12	-	-	1	3	-	6	25	42	-
4	MAI –NDOMBE	Inongo	Coordination provinciale	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
5	KONGO CENTRAL	Matadi	Coordination provinciale	-	17	3	4	0	-	4	-	15	43	158	208
6	EQUATEUR	Mbandaka	Coordination provinciale	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
7	MONGALA	Lisala	Coordination provinciale	-	1	2	-	-	-	-	-	-	3	76	81

8	NORD-UBANGI	Gbadolite	Coordination provinciale	-	3	-	-	-	-	-	-	3	46	16
9	SUD-UBANGI	Gemena	Coordination provinciale	-	5	8	-	-	-	-	-	4	17	42
10	TSHUAPA	Boende	Coordination provinciale	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-
11	KASAÏ-CENTRAL	Kananga	Coordination provinciale	-	-	3	1	-	2	-	-	6	28	-
12	KASAÏ	Tshikapa	Coordination provinciale	-	3	1	-	-	1	-	-	5	14	-
13	KASAÏ-ORIENTAL	Mbuji-Mayi	Coordination provinciale	-	5	7	6	-	1	4	-	12	35	53
1	KINSHASA	Kinshasa	Coordination provinciale	-	2	2	-	-	1	-	-	48	53	49
15	SANKURU	Lodja	Coordination provinciale	-	-	1	4	-	-	-	-	1	6	19
16	HAUT-LOMAMI	Kamina	Coordination provinciale	-	1	-	-	-	-	-	-	1	50	-
17	HAUT-KATANGA	Lubumbashi	Coordination provinciale	-	9	1	2	-	3	-	-	18	33	24
18	LUALABA	Kolwezi	Coordination provinciale	-	1	-	-	-	-	-	-	1	8	-
	LOMAMI		Coordination provinciale	-	2	10	2	0	-	1	-	6	21	43
19	TANGANIKA	Kalemie	Coordination provinciale	-	2	7	4	-	-	-	-	6	19	34
20	MANIEMA	Kindu	Coordination provinciale	-	29	5	2	-	-	-	-	2	38	62
21	BAS-UELE	Buta	Coordination provinciale	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-
22	HAUT-UELE	Isiro	Coordination provinciale	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-
23	ITURI	Bunia	Coordination provinciale	-	2	5	10	-	-	-	-	2	19	-
24	TSHOPO	Kisangani	Coordination provinciale	-	45	7	5	2	3	2	-	45	109	61
25	NORD-KIVU	Goma	Coordination provinciale	-	-	-	-	-	-	-	-	42	42	29
26	SUD-KIVU	Bukavu	Coordination provinciale	-	17	4	1	-	2	3	-	13	40	224
TOTAL				4	248	103	51	2	43	59	-	293	803	1 473
														375

Effectif arrêté en fin février 2020.

IV. COLLABORATION ENTRE LE SENASEM ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Le SENASEM a conclu un certain nombre des conventions avec des Partenaires Techniques et Financiers « PTF » pour la réalisation de sa mission. Ces partenariats sont présentés comme suit :

N°	Projet	Financement	Zone d'intervention	Période d'exécution
1.	PAPAKIN « Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers »	FIDA « Fonds International pour le Développement Agricole »	- Kinshasa - Kongo Central - Kwilu	En cours depuis 2011 (deux phases de 5 ans)
2.	PARRSA-FA « Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole »	BM « Banque Mondiale »	- Kinshasa - Mongala - Nord-Ubangi - Sud-Ubangi	2018-2020
3.	PASA-NK « Projet d'Appui au Secteur Agricole dans la province du Nord-Kivu »	FIDA « Fonds International pour le Développement Agricole »	- Nord-Kivu	En cours depuis 2019 (9 ans)
4.	PDPC « Projet de Développement des Pôles de Croissance-Ouest »	BM « Banque Mondiale »	- Kongo-Central	2014-2020
5.	PICAGL « Programme Intégré de Croissance Agricole dans la Région des Grands Lacs »	BM « Banque Mondiale »	- Sud-Kivu - Tanganyika	En cours ; clôture en 2021
6.	PIRAM « Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province du Maniema »	FIDA « Fonds International pour le Développement Agricole »	- Maniema	En cours depuis 2018 (5 ans)
7.	STEP « Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix »	FSRDC « Fonds Social de la République Démocratique du Congo »	- Nord-Kivu - Ituri - Haut-Uele	En cours

V. OUTILS DE GESTION DU SOUS-SECTEUR SEMENCES

Le sous-secteur semences en RD Congo est géré par un certain nombre des documents élaborés par le Service National de Semences de concert avec les principales parties prenantes (INERA, les facultés d'agronomie des universités, les opérateurs semenciers, TASAI, ...) avec des financements de la Banque Mondiale, le FIDA, la CTB, la FAO sous la supervision du Ministère de l'Agriculture. Il s'agit de :

5.1. Catalogue National Variétal

Le catalogue variétal édition 2012 a été actualisé par incorporation des nouvelles variétés dont les unes résilientes aux changements climatiques et les autres bio-fortifiées. Adopté par l'arrêté ministériel n°001/CAB/MIN/AGRI/2019 du 08 octobre 2019, cette nouvelle édition du catalogue comporte trois répertoires répartis comme suit :

- ✓ **Répertoire des variétés homologuées des cultures des céréales** : Maïs « *Zea mays* » (27 variétés) et Riz « *Oriza sativa L.* » (23 variétés) ;

- ✓ **Répertoire des variétés homologuées des cultures des légumineuses** : Haricot commun « *Phaseolus vulgaris L.* » (54 variétés), Arachide « *Arachis hypogaea L.* » (15 variétés), Niébé « *Vigna unguiculata L.* » (15 variétés), Soja « *Glycine max* » (6 variétés) ;
- ✓ **Répertoire des variétés homologuées de plantes à racines, tubercules et du bananier** : Manioc « *Manihot esculenta Crantz* » (35 variétés), Patate douce « *Ipomea batatas L. Lam.* » (10 variétés), Pomme de terre « *Solanum tuberosum L.* » (8 variétés) et Bananier « *Musa ssp* » (21 variétés).

5.2. Règlements techniques de la production, du contrôle et de la certification des semences

5.2.1. Volet vivrier

Ce règlement, fonctionnel depuis la décennie 1990, a été actualisé en 2019 par SENASEM de concert avec l'IITA et l'INERA. L'innovation a consisté en révision des normes de certification des boutures saines de manioc en rapport avec la striure brune de manioc ainsi que les séries de comptage.

5.2.2. Volet maraîcher

Tout ce qui touche au volet maraîcher a été regroupé en un seul volume différent du volet vivrier. La conception et l'élaboration du règlement technique maraîcher l'a été par SENASEM avec l'appui du PAPAKIN/FIDA et la participation du Centre de Production des Semences « CEPROSEM ».

Dans ce cadre du contrôle et certification de semences, un règlement est en cours d'élaboration avec la participation du PARRSA pour le contrôle et la certification des plantules des cultures pérennes (cacaoyer, cafetier et palmier à huile).

5.3. Manuel des Procédures Administratives et techniques des Prestations des services du SENASEM

Ce Manuel est édité en trois volumes.

- **Volume I avec des procédures ci-après :**
 - ✓ Procédure d'agrément en qualité d'Agri-multiplicateur et/ou Etablissement semencier ;
 - ✓ Procédures de certification des semences et plants :
 - Procédure de demande d'admission au contrôle ;
 - Procédure d'inspection des champs portant cultures semencières ;
 - Procédure d'échantillonnage et d'analyse des semences au laboratoire ;
 - Procédure d'étiquetage ;
 - ✓ Procédure de recours en annulation d'une décision prise par le SENASEM ;
 - ✓ Directives de traçabilité des lots de semences.
- **Volume II avec des procédures ci-après :**
 - ✓ Procédure d'homologation et d'inscription des variétés au catalogue national ;
 - ✓ Procédure de traitement des informations confidentielles sur les affaires.

- **Volume III avec des procédures ci-après :**
 - ✓ Procédure d'accréditation ;
 - ✓ Procédure d'audit initial/périodique ;
 - ✓ Procédure de formation ;
 - ✓ Procédure de monitoring ;
 - ✓ Procédure de gestion des documents contrôlés ;
 - ✓ Procédure d'archivage des documents contrôlés.

5.4. ***Manuel de traçabilité des lots des semences***

5.5. ***Manuel de production et certification des semences***

VI. POLITIQUE SEMENCIERE NATIONALE

Le Sous-secteur semences dans son ensemble est régi par la politique nationale de développement du sous-secteur de semences adopté par l'Arrêté Ministériel n°042/CAB/MIN.AGRI/2006 du 02/09/2006 portant homologation de la politique nationale de développement du sous-secteur semencier en République Démocratique du Congo

Elle a été complétée en 2014 par le Plan National Semencier « PNS » élaboré par le Service National de Semences « SENASEM » avec la participation de l'INERA, de l'IITA, des opérateurs semenciers, des Universités sous financement de la Coopération Belge.

Le PNS version 2014 découle du premier plan national semencier mis en place dans les années 80'.

Les documents de la gestion du sous-secteur semencier ainsi que les documents relatifs à la politique nationale semencière repris aux points V et VI sont mis dans le dossier en attaché de cette note.

VII. PRODUCTION SEMENCIERE

Cette section présente la production attendue pour les saisons A 2019/2020 et B 2020 à travers les provinces où le SENASEM est fonctionnel.

7.1. Haut-Katanga

Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
SERVICE NATIONAL DE SEMENCES



« SENASEM »

Coordination Provinciale du Haut-Katanga
LUBUMBASHI
Tel. 0994084126/0819922628

PRODUCTION ATTENDUE DE SEMENCES CERTIFIEES (R1) DE MAÏS BABUNGO SAISON CULTURALE 2019-2020

N°	Structure	Superficie	Rendement estimé	Production attendue
01.	Bon Berger	10ha	2500kg	25000kg
02.	Maydive	2ha	1750kg	3500kg
03.	Maison Sinaï	6ha	2000kg	12000kg
04.	Mimosa	13ha	2500kg	32500kg
05.	Nyota	7,5ha	2350kg	17625kg
06.	Source	6ha	2250kg	13500kg
Total		44,5ha	--	104125kg

Stock-report semences certifiées de maïs Babungo (Saison culturelle 2018-2019)

N°	Structure	Quantité
01.	Bon Berger	7000kg
02.	Mimosa	17000kg
03.	Source	2500kg
Total		26500kg

Fait à Lubumbashi, le 06/04/2020



Le Coordonnateur Provincial

Ir. Jean-Félix NGANDU

Ngoaka

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT-KATANGA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SENASEM

BP. ZARAI SHI

COORDINATION PROVINCIALE DU HAUT

7.2. *Kasaï Central*

➤ **CHAMPS SEMENCIERS INSTALLES EN SAISON B2020**

°	AGRI-MULTPLIC	ESPECE/VARIETE /Ha		LOCALISATION /TERRITOIRE	RESPONSABLE	CONTACT
		Mais Kas 1	Niébé H 36			
01	ADCMK	1	2	Kazumba	Alphonse LUBAYA	0970769037
02	ADIAD	-	2	Hinterland de Kananga	Albert	0822210446
03	EBEN	7	9	Hinterland de Kananga	Emmanuel TSHIMANGA	0978325737
04	CEP	38	60	Demba + Hinterland de Kananga	Paul BOKAMA	0997465890
05	UCOOA	-	10	Hinterland de Kananga	Timothée NDAYE	0994982746 0994100976
06	UAD	11	53	Luiza	Timothée KALUNGA	0998913203 0821141539
07	DYDECO	-	4	Hinterland de Kananga	Alphonse MULUMBA	0990002936
08	KADEV	-	25	Demba		0812356380
09	ADID	-	30	Hinterland de Kananga Dibaya	Trudon SHAKOBE	0991280301
10	PIAP	-	25	Demba	MADIYA MAGUY	0994753931
11	PROSAP	25	16	Luiza	DEKWIZE	0991256587 0822583006
12	ADIB	-	22	Hinterland de Kananga	Christos MAYAMBA	0811453155
13	RADEBA		5	Dibaya	Georges MUKENG	0997494707
14	CARITAS		15	Dibaya	Mariette TSHISALU	0992208336
Total Ha		82	253	//////////	//////////	//////////

➤ **STOCK DE SEMENCES DISPONIBLES**

N°	AGRIMULTIP	ESPECE/VARIETE/Kg				Localisation stock	
		mais		Niébé			
		Kas 1	Mus1	Diamant	H36		
1	PROSAP	15000			5000	Luiza	
2	DYDECO	1000				Kananga	
3	UCOOA	2500	500			kananga	
4	CEP	3000			1000	kananga	
5	COOPERATIVE DE KATENDE		10500	2461		kazumba	
5	COOPERATIVE DE MBULAMBULA		5766	1593		kazumba	
6	COOPERATIVE MBANGU		19252	6819		Luiza	
7	RADAS		98614	11083		Luiza	
TOTAL Kg		21500	134632	21956	6000	//////////	

7.3. Kasaï Oriental

DISPONIBILITE EN SEMENCE D'ICI JUILLET 2020

1. LOTS DEJA ANALYSES.

	Espèce/variété	Semences R1 (Kg)	Semences R2 (Kg)
1.	Maïs		
	Mus-1	25135	5247
	Mudishi 3	1890	900
2.	Niébé		
	Diamant	9344	14530
	H 204	-	197
	H36	-	423

2. LOTS A ANALYSER (A ECHANTILLONNER)

	Espèce/variété	Semences R1 (Kg)	Semences R2 (Kg)
1.	Maïs		
	Mus-1	5000	12100
2.	Niébé		
	Diamant	2050	2400
	H 204	600	-
3.	Manioc (ml)		
	Mbankana	140000	
	Obama	332500	

3. DISPONIBLE ET PREVISION DES SEMENCES AU KASAÏ ORIENTAL D'ICI JUILLET 2020

	Espèce/variété	Semences R1 (Kg)	Semences R2 (Kg)
1.	Maïs		
	Mus-1	47735	35597
	Mudishi 3	1890	1900
2.	Niébé		
	Diamant	28244	35480
	H 204	600	197
	H36		423
3.	Soja		
	Afya		600
4.	Manioc (ml)		
	MBankana	140000	
	Obama	332500	

7.4. Mongala

➤ Spéculations vivrières

N°	Spéculation	Variété	Conforme	
			Superficie (ha)	Quantité (kg/m.L)
1.	Maïs	Samaru	7,0	3.845
2.	Riz	Nerica 4 + Nerica 7	22,5	11.820
3.	Arachide	JL24	9,0	3.110
4.	Manioc	TME 419	35,5	-
Total			74,0	

➤ Spéculations pérennes

N°	Spéculation	Nombre de plantules contrôlé
1	Caféier	1.265.602
2	Cacaoyer	336.865
TOTAL		

7.5. Nord-Ubangi

➤ Spéculations vivrières (Saison A /2019)

N°	Espèce	Variété	Conforme	
			Superficie (ha)	Production (kg)
1.	Manioc	Obama	16,3	
2.	Mais	Samaru	12,0	2.600
3.	Arachide	JL 24	21,4	5.909
Total			59,7	

7.6. Sud-Kivu

➤ Axe Bukavu-Kabare-Kalehe (Saison B 2019)

N°	Struct	Site	Espèce	(Variété)	Sup (ha)	Qté totale/mL		
Territoire de Kalehe								
1	IITA -INERA	MAIBANO Cité de Bunyakiri	Manioc	Sawa-Sawa	1,967	87760		
			Manioc	Sawa-Sawa	1,229	36600		
S/TOTAL 1						124360		
2	IITA -INERA	KICHANGA	Manioc	Sawa-Sawa	1,453	44002		
			Manioc	Ilona	0,726	15998		
S/TOTAL 2					2,179	60000		
TOTAL (1+2)					5,375	184360		
Territoire de Kabare								
3	IITA -INERA	Mulungu	Manioc	Sawa-Sawa	2,841	35890		
			Manioc	Ilona	1,654	26689		
S/TOTAL 3					4,495	62579		
4	IITA -INERA	BUHEMBERE KATANA	Manioc	Sawa-Sawa	0,58	15985		
			Manioc	Sawa-Sawa	0,75	27711		
S/TOTAL 4					1,33	43696		
TOTAL (3+4)					5,825	106275		
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)					11,2	290635		

➤ Axe Bukavu-Uvira-Fizi

- Manioc (saison B 2019)

Territoire	Structure	Site	Spéculation	Variété	Superficie (ha)	Quantité des boutures estimée (mL)
UVIRA	IITA/ CDC Kiringye	Kiringye	Manioc	Narocass1	2,693	57 412
					0,386	8 965
					2,16	49 042
	Total				5,239	115 419
	IITA/ COOPABA	Sange	Manioc	Narocass1	4,573	33 387
Sous-total Uvira					9,812	33 387
FIZI	IITA/ COOPABU	Malinde	Manioc	Narocass1	4,78	21 667
	IITA/ CABAS	Katanga	Manioc	Narocass1	3,96	34 403
Sous-total Fizi					8,74	56 070
	Total (Uvira + Fizi)				18,552	204 876

- Riz (saison A 2019-2020)

Territoire	Structure	Site	Espèce	Type	Variété	Saison	Superficie (ha)	Estimation de la production attendue (Kg/ha)
UVIRA	INERA/ CDC- Kiringye	Kiringye	Riz	Irrigué	Komboka	A 2019-2020	0,55	1 925
					Makassane	A 2019-2020	0,511	2 172
				Total			1,061	4 097
	INERA/ Kiliba	Kiliba	Riz	Irrigué	TAI	A 2019-2020	0,327	1 634
						A 2019-2020	0,469	2 343
Sous-Total Uvira					total		0,795	3 977
FIZI	INERA/ SEBELE	Kasaka	Riz	Irrigué	Komboka	A 2019-2020	0,387	1 355
Sous-Total Fizi							0,387	1 355
Total (Uvira+Fizi)							2,243	9 428

7.7. Sud-Ubangi

➤ Spéculations vivrières

- Catégorie base/saison B 2019

N°	Espèce	Variété	Conforme	
			Superficie (ha)	Quantité (kg/m.L)
1.	Arachide	JL24	4	8.500
2.	Riz	Nerica 7	2	4.000
3.	Riz	Nerica 4	2	3.800
4.	Maïs	Samaru	2	1.500
5.	Maïs	Kasai I	2	1500
6.	Niébé	H4	1	500
7.	Manioc	TME 419	4	40.000
TOTAL			17	

- Catégorie certifiée /saisons A 2019-2020 et B 2019

N°	Spéculation	Variété	Conforme	
			Superficie (ha)	Quantité (kg/m.L)
1	Maïs	Kasai 1	28,00	43.665
2	Riz	Nerica 4	44,00	79.000
3	Arachide	Red beauty	29,00	25.505
4	Manioc	TME 419	8,65	-
TOTAL			109,65	

➤ Spéculations pérennes

N°	Spéculation	Nombre de plantules
1.	Caféier	3.237.100
2.	Cacaoyer	16.575
	TOTAL	3.253.675

7.8. Tanganyika

➤ Quantification des parcs à bois dit primaires installés par IITA/INERA (saison B2019)

N°	STRUCTURE	Site	Spéculation	Variété	Superficie (Ha)	Production estimée (mL)
1	CEFA/IITA	TABAC/Rugumba	Manioc	SAWA SAWA	3,25	89 810
2	COODAP/IITA	WABALUBA	Manioc	NSANSI	1	6 014
3	COODAP/IITA	WABALUBA	Manioc	SAWA SAWA	3,6	27 847
4	INERA EMILINGOMBE (IEM)	EMILINGOMBE	Manioc	SAWA SAWA	1,5	14 455
5	INERA EMILINGOMBE (IEM)	EMILINGOMBE	Manioc	SAWA SAWA	0,75	8 504
6	INERA EMILINGOMBE (IEM)	EMILINGOMBE	Manioc	NSANSI	0,75	13 446
7	SOCODAK/IITA	KAMANGU	Manioc	SAWA SAWA	1	10 855
	TOTAL				11,85	170 931

➤ Inspection des parcs à bois dits primaires installés par IITA/INERA (saison A2019-2020)

N°	STRUCTURE	Site	Spéculation	Variété	Superficie (ha)
1	COFERTA/IITA	Masembe/Rugumba	manioc	NAROCAS 1	1,19
2	COFERTA/IITA	Masembe/Rugumba	manioc	SAWA SAWA	1,43
3	INERA EMILINGOMBE (IEM)	EMILINGOMBE	manioc	SAWA SAWA	1,55
4	INERA EMILINGOMBE (IEM)	EMILINGOMBE	manioc	SAWA SAWA	1,43
5	COOPAT/IITA	MOMBEZI/Rugumba	manioc	NAROCAS 1	1
6	COOPAT/IITA	MOMBEZI/Rugumba	manioc	SAWA SAWA	1
	Total				7,6

VIII. PERSPECTIVES DU SENASEM

En plus du processus du contrôle et certification de semences, le SENASEM se doit de :

- Poursuivre le processus d'installation de nouvelles Coordinations Provinciales du SENASEM dans les nouvelles provinces ;
- Maintenir le lobbying pour faire aboutir l'examen, l'adoption et la promulgation de la législation semencière (loi semencière et loi de la protection des obtentions végétales) ;
- Soutenir le processus de professionnalisation des opérateurs semenciers ;
- Mener le lobbying pour la multiplication et la diffusion du Catalogue national des espèces et variétés des plantes cultivées et du Règlement Technique en matière de production, du contrôle et de la certification de semences ;
- Poursuivre le processus d'implantation du COPROSEM à travers toutes les provinces du pays ;
- S'inscrire dans le processus d'accréditation du SENASEM par l'ISTA (Association Internationale pour les Essais de Semences) ;

- Vulgariser le Plan National Semencier après adoption par arrêté ministériel.

Fait à Kinshasa, le 28/04/2020
Coordonnateur National
Clément KANDU KASONGO